

Présentation

Vous devez avant de constituer votre dossier, vous présenter à la Mairie annexe afin de récupérer votre dossier de mariage.

Documents à fournir pour un dossier de mariage :

- Acte de naissance de moins de 3 mois par rapport à la date de mariage prévu,
- Documents d'identité des futurs mariés,
- Justification de domicile et / ou de résidence de moins de 3 mois par rapport à la date de mariage prévu,
- La liste des témoins avec leurs documents d'identité,
- Attestation de notaire si un contrat de mariage est signé